

2011-1022
03-MAI-2011

CONTENU NET :XXX
Code : YYY

INSECTICIDE MALATHION 50

CONCENTRÉ ÉMULSIONNABLE

Contre les insectes du bétail et de la volaille

FROTTE-DOS POUR BOVINS LAITIERS ET DE BOUCHERIE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE

534 g / L MALATHION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION

13883

LOI SUR LES PRODUITS

ANTIPARASITAIRES

ATTENTION



POISON

INFLAMMABLE : Garder le contenant fermé, à l'écart de la flamme nue et de toute chaleur excessive.

Vétoquinol N.-A. Inc.

2000, ch. Georges, Lavaltrie, QC, Canada J5T 3S5

1-800-363-1700

XXX : 1L , 4L

YYY : 02302055 (1L), 02302057 (4L)

UPC : 673994 000421L)

673994 0257 (4L)

INSECTICIDE MALATHION 50

MODE D'EMPLOI:

BÂTIMENTS DE FERME : Mouche piquante des étables, mouche domestique, moustiques (maringouins), poux. 2 à 4 L de produit par 200 L d'eau. Traiter à fond jusqu'à dégouttement des murs et plafonds des étables. On peut utiliser des attractifs (mélasse, sirop ou sucre) à raison de 10 L par 500 L d'eau. Répéter après 2 à 3 semaines ou selon le besoin. Ne pas appliquer aux surfaces fraîchement blanchies, attendre 14 jours. Ne pas traiter les étables laitières.

POULAILLERS : Dermanysse et liponyse des volailles et poux. **Préparer un mélange contenant 525 ml de produit par 10 L d'eau pour les poux et contenant à 175 ml de produit par 10 L d'eau pour les dermanysse et liponysses.** Appliquer de façon à bien couvrir les nids, juchoirs, planchers et litières. Ne pas traiter directement les oiseaux. Répéter selon le besoin. Peut servir à traiter les cageots ou caisses d'expédition après usage. Éviter de contaminer la nourriture et les abreuvoirs. Éviter aux oiseaux les courants d'air après la pulvérisation. Voir limitations 5.

BOVINS DE BOUCHERIE, BOVINS LAITIERS NON EN LACTATION : Contre les poux appliquer 4 L de produit dans 100 L d'eau (2,4 L par 60 L ou 160 ml par 4 L). Traiter de façon à couvrir à fond. Éviter les yeux, les oreilles et le nez des animaux. Voir limitations 1, 3 et 4.

FROTTOIRS DE DOS POUR BOVINS LAITIERS ET BOVINS DE BOUCHERIE : Pour réduire le nombre de poux et de mouches des cornes chez les bovins laitiers et de boucherie, **utiliser un mélange contenant 350 ml de produit dans 10 L de mazout ou d'huile diesel dans les frottoirs de dos.** Ces dispositifs doivent être continuellement accessibles, soit 1 par 35 à 45 têtes, et remplis toutes les 2 à 3 semaines. Voir limitations 1 et 4.

PORCS : Sarcoptes de la gale. **Appliquer 2,3 L d'un mélange à pulvériser, contenant 175 ml de produit par 10 L d'eau, par animal.** Répéter après 12 jours au besoin. Éviter les yeux, la bouche, les oreilles et le nez des animaux. Voir limitations 1, 2 et 4.

COFFRES À CÉRÉALES : Tribolium brun de la farine, calandre des grains, cucujide roux, cucujide dentelé des grains, cucujide plat. Mélanger 250 – 300 ml du produit par 5 L d'eau et appliquer sur 100 m² - 2 à 4 semaines avant d'entreposer les grains. Peut s'appliquer jusqu'à un jour avant l'entreposage du grain. Une fois les coffres vides, répéter selon le besoin. Traiter aussi l'extérieur des coffres.

LIMITATIONS :

- 1 - Ne pas traiter les animaux de moins d'un mois.
- 2 - Ne pas traiter les animaux adultes qui allaitent.
- 3 - Ne pas traiter les animaux laitiers à moins de deux semaines du vêlage.
- 4 - Ne pas traiter le bétail moins de 30 jours avant l'abattage.
- 5 - Ne pas traiter les volailles moins d'une semaine avant l'abattage.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES :

Dangereux si ingéré. Éviter d'inhaler le brouillard. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Laver au savon et à l'eau les parties exposées de la peau après la pulvérisation. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les porter de nouveau. Utiliser un respirateur approprié quand on pulvérise un endroit non ventilé. Ne pas conserver au voisinage de la nourriture et des aliments pour animaux, ni contaminer ceux-ci. Très toxique pour les poissons et les abeilles. Ne pas contaminer les approvisionnements d'eau. Garder le contenant hermétiquement fermé entre les usages.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES : Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : DANGER – Ce produit renferme un distillat de pétrole. L'usage répété ou prolongé de Malathion peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase. L'atropine sert d'antidote. Dans les cas graves, administrer 4mg par voie intraveineuse à des intervalles de 10 à 15 minutes jusqu'à atropinisation. Pour les enfants, administrer une dose proportionnelle au poids. Ne pas employer de 2-PAM.

ÉLIMINATION : 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. 3. Rendre le contenant inutilisable. 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion** : Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))